



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Reçu à la préfecture
de la Haute-Loire le

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET
DU 21 MARS 2026

23 MARS 2026

Convocation du 17 mars 2026 par M. Philippe RITTER, maire

Etaient présents : Mmes et MM. Gérard CHAPELLE, Caroline DUBOIS, Stéphanie LIS, Anthony MEYSSONNIER, David MONATTE, Arthur PALMIERI, Claudine RICOUX, Philippe RITTER et David SAINTENAC

Etait excusée : Mme Eliane CHESSA, ayant donné pouvoir à M. Arthur PALMIERI

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie LIS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 10

Nombre de pouvoirs : 1

Suffrages exprimés : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DELIBERATION 2026-10 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à deux le nombre de postes d'adjoints.

Fait et délibéré à Monlet, le 21 mars 2026

le Secrétaire de séance,

Stéphanie LIS

le Maire,

Arthur PALMIERI